

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2024

Convoqué le 7 juin 2024, le Conseil Municipal s'est réuni le 17 juin 2024 à 20 h 00 en Mairie - salle des réunions - sous la présidence de Madame Isabelle WENGER, Maire.

<u>Membres présents</u>: Mme WENGER Isabelle, M. Patrice BUSCH, Mme Dominique CHER, M. Jacques CARLEN, Mme Delphine ENGEL, M. Lionel MARTZ, M. Michel VIVIER-RITZ, M. Franck HEIT, Mme Dorothée SOULARD, Mme Anne FISCHER, M. Raphaël BALTZLI

Membres absents excusés: Mme Camille SCHNEIDER, M. Aimé WEIBEL (qui donne procuration à Mme Isabelle WENGER), M. Joseph BARBIER (qui donne procuration à M. Jacques CARLEN), Mme Céline LANG (qui donne procuration à Mme Dorothée SOULARD), Mme Marie-Anne KLIPFEL (qui donne procuration à Mme Dominique CHER), M. Guillaume BALD (qui donne procuration à M. Lionel MARTZ)

Membre absent: M. Jean-Marc HEILMANN

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

--oOo--

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance, est proposée la candidature de M. Patrice BUSCH, 3ème adjoint.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales **Désigne** M. Patrice BUSCH, 3ème adjoint, comme secrétaire de séance.

--oOo—

2. Approbation du procès-verbal du 10 avril 2024

Madame le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal du 10 avril 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 avril 2024.

--0Oo—

Monsieur Jean-Marc HEILMANN est arrivé.

03. Demande de subvention ASPACK (Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Architectural et Culturel de Kaltenhouse)

Madame le Maire soumet à l'assemblée une demande de subvention émanant de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Architectural et Culturel de Kaltenhouse, afin de couvrir les frais engagés à l'occasion du 150ème anniversaire de la consécration de l'église de Kaltenhouse en octobre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ALLOUE une participation financière communale d'un montant de 365,00 €, **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au versement de cette participation.



4. Devis colombarium

Madame le Maire présente à l'assemblée un devis de l'entreprise MUNIER pour un nouveau colombarium. C'est cette entreprise qui a fourni le précédent colombarium déjà en place. Madame le Maire précise que l'entreprise MUNIER a déposé un brevet pour ce modèle de colombarium « Colysée » de 3 niveaux, pour 18 cases.

Le devis propose également une stèle de remarque (120 cm x 25 cm x 10 cm).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE ce devis présenté concernant le nouveau colombarium ainsi que la stèle de remarque, **AUTORISE** Madame le Maire à signer ce devis.

--oOo-

5. Relevé d'intérieur, coupes, façades de l'école élémentaire

Madame le Maire présente à l'assemblée une note d'honoraires du Cabinet BAUR concernant le relevé d'intérieur, des coupes et des façades de l'école élémentaire.

Ce relevé est nécessaire pour les travaux qui seront réalisés à l'école élémentaire. Madame le Maire précise que le projet de périscolaire à l'étage de l'école engendre la participation financière de la Communauté d'Agglomération de Haguenau à hauteur d'un tiers de la somme globale due.

Ainsi, déduction faites de cette participation, le montant à la charge de la commune s'élève à 5 978,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette facture,

CHARGE Madame le Maire de procéder à son règlement.

--oOo--

06. CAH - Groupement de commande : marché audiovisuel

Afin de répondre à un besoin partagé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ainsi que par les communes membres de la CAH, un groupement de commandes ayant pour objet de coordonner les commandes d'entités juridiques distinctes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés avec un même prestataire dans le domaine des équipements audiovisuels, un groupement, a été constitué par convention du 09 janvier 2020.

Les prestations concernées par la convention sont :

- ensemble vidéoprojecteur interactif (VPI) : tableau blanc et vidéoprojecteur (utilisés notamment dans les écoles),
- vidéoprojecteur non interactif,
- visualiseur : caméra mobile de projection,
- appareil photo numérique,
- écran de projection,
- webcam...

Aux termes de l'article 8-1 de la convention constitutive du groupement susvisée, l'adhésion d'un nouveau membre peut intervenir à tout moment. Elle ne nécessite pas l'accord préalable des autres membres du groupement. Toutefois, l'engagement du nouveau membre dans le groupement n'est effectif que pour les marchés dont l'avis public à concurrence a été envoyé postérieurement à la date de réception par le coordonnateur de la décision d'adhérer au groupement de commandes.

L'achat groupé vise notamment à obtenir de meilleurs tarifs d'une part, et de mutualiser les achats des différentes entités d'autre part, favorisant ainsi le respect de leurs obligations de mise en concurrence par l'ensemble des membres de la CAH tout en bénéficiant de l'expertise et de l'organisation du coordonnateur.

Il est précisé que chaque entité membre du groupement assure ensuite, l'exécution matérielle, administrative et financière du marché qui le concerne.

Sur cette base, Madame le Maire propose d'adhérer au groupement constitué entre la CAH et les communes de Haguenau, Bischwiller et Ohlungen.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE, en vue de la conclusion d'un accord-cadre en matière d'équipements audiovisuels, les conditions de fonctionnement du groupement ; et décide d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive figure en annexe,

CHARGE Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

--oOo—

7. Divers

- Agenda:
 - 17/05 fleurissement effectué avec la participation de Margaux ENGEL. Des fleurs et un bananier ont déjà été volés.
 - 17/05 et 18/05 inondation des prairies et de la salle multi-activités. A la rue des Pêcheurs, c'est monté jusqu'à quelques habitations. Deux arbres sont tombés, le service GEMAPI de la CAH s'en occupe. La commune n'est pas classée en catastrophe naturelle. L'inondation était plus haute qu'en 2011, c'était à 8cm près de la crue de 1970;
 - 19/06 réunion Vincent THIEBAUT à la mairie, de 19h à 20h :
 - 27/06 deux radars pédagogiques ont été posés ;
 - 13/07 journée citoyenne (nettoyage cimetière et atelier peinture pour les bancs et devant la pharmacie);
 - 17/06 Isabelle et Delphine vont distribuer des dictionnaires Le Petit Robert, format poche, aux 26 futurs collégiens ;
 - 27/07 rendez-vous avec une entreprise afin de voir comment améliorer le cimetière ;
 - 29/07 et 02/08: pose des capteurs Lithium, majoritairement sur les grands axes, posés uniquement en journée;
 - 01/09 journée du territoire par la CAH sur les déchets.
- Lithium France: va effectuer des recherches cet été dans plusieurs communes de la CAH, dont Kaltenhouse, afin d'obtenir une cartographie du sous-sol. Aucun sondage n'est réalisé. L'information est déjà sur le site internet de la commune.
- Le giratoire RD29 est en train d'être refait par la CEA et son entretien nous incombera. Le blason de Kaltenhouse ainsi qu'un couple alsacien y seront.
- Club house de foot : présentation de l'avant-projet (études rendues à la mi-avril) lors de la commission travaux du 13/05, validé à l'unanimité. La performance énergétique est améliorée de 15 % par rapport à la RT2012.
 - Le bois présente le meilleur coût global et le meilleur bilan environnemental ;
 - Opportunité de mettre des panneaux photovoltaïques ;
 - Parvis d'accueil : seul accès au stade ;
 - 62 places de stationnement + 2 pour les personnes à mobilités réduites ;
 - Les places de stationnement sont perméabilisées ;
 - Il sera planté 1 arbre pour 3 places ;
 - La citerne d'eau ira là où les deux auvents vont être démolis. La toiture n'étant pas grande, il n'aurait pas été possible de récupérer une grande quantité d'eau du toit ;
 - Calendrier:
- 2ème semestre 2024 dépôt du permis de construire ;
- Consultations des entreprises en octobre 2024 + travaux déviation CAH;
- 1^{er} trimestre 2025 notification des marchés pour démarrer les travaux vers mars ;
- Fin mars 2026 livraisons du club house et des vestiaires ;
- Avril 2026 démolition bâtiment existant ;
- Mai fin septembre 2026 aménagement du parking ;
- Octobre 2026 plantations



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 16.

Le Maire,

Isabelle WENGER

| HEIT Franck | CHER Dominique | BUSCH Patrice |
|----------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| ENGEL Delphine | CARLEN Jacques | FISCHER Anne |
| BARBIER Joseph (Excusé) | SCHNEIDER Camille (Excusée) | BALTZLI Raphaël |
| VIVIER Michèle | MARTZ Lionel | KLIPFEL Marie-Anne (Excusée) |
| HEILMANN Jean-Marc | LANG Céline (Excusée) | BALD Guillaume (Excusé) |
| | WEIBEL Aimé (Excusé) | SOULARD Dorothée |